

Département du Calvados
Communauté de communes
Seulles Terre et Mer

Siège social :
10 Place Edmond Paillaud
Creully
14480 CREULLY SUR SEULLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DEL2022_084 : Déchets ménagers :
Révision de la liste des exonérés de la TEOM(i)

Séance du 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 16 septembre 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	39	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 2

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU DU LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VÉRET.

Ont donné pouvoir :
Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT adonné pouvoir à Véronique GAUMERD
Guillaume LEMENAGER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer du 16 juin 2022 est adopté à l'unanimité

DEL2022_084 : DECHETS MENAGERS : REVISION DE LA LISTE DES EXONERES DE LA TEOM(I)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2224-14 et L 2333-78,
- Vu le Code Général des Impôts et ses articles 1521, 1522 bis et 1639 A bis,
- Vu la délibération n°DEL2022_083 relative à l'harmonisation de la redevance spéciale,
- Vu l'avis favorable de commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers en date du 5 septembre 2022,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2022.

Considérant que les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale peuvent, sur délibération motivée, être exonérés de la TEOM.

Considérant que pour exonérer de la TEOM 2023 les assujettis à la redevance spéciale, il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} octobre 2022.

Considérant que pour les assujettis des secteurs de Collectéa, l'exonération est votée par le syndicat.

Considérant qu'il convient d'exonérer les assujettis à la redevance spéciale pour les redevables (liste ci-dessous) des communes : Asnelles, Banville, Bazenville, Crépon, Graye sur Mer, Meuvaines, Sainte-Croix sur Mer et Ver sur Mer.

Considérant qu'il a été décidé d'harmoniser les conditions d'exonération à la TEOM(i) et de réviser la liste des exonérés de TEOM(l) sur l'ensemble du secteur Nord de STM (Ex-Cdc Orival ex-BSM) où la gestion des ordures ménagères et assimilés est effectuée en régie par la collectivité.

Considérant qu'il est proposé d'appliquer les règles ci-dessous :

- Exonération de TEOM(i) de l'ensemble des services publics locaux liés à l'intercommunalité et aux communes
- Exonération à la TEOM(i) de tous les producteurs de déchets dont les conteneurs ont un volume = ou supérieur à 770l (considérés comme « gros producteurs »)
- Exonération à la TEOM(l) des professionnels utilisant un autre prestataire pour la gestion de leurs déchets (sur présentation de justificatifs).

Considérant la liste des exonérés proposée :

Raison sociale	Enseigne	Adresse du bien	COMMUNE
CAMPING	CAMPING MUNICIPAL QUINTEFEUILLE	Rue du Devonshire Regiment	ASNELLES
RESTAURANT	LA CALE	28 rue de Southampton	ASNELLES
RESTAURANT	TROPIC'ASNELLES	Cale de l'Essex	ASNELLES
RESIDENCE	C2A GOLD BEACH	Rue Devonshire Regiment	ASNELLES
RESTAURANT	LA PLAGES DOREE	2 Rue Maurice Schumann	ASNELLES
MEUBLE	LA MAISON CAREE	5188 IMPASSE DE L HORIZON	ASNELLES
MEUBLE	LA MAISON CAREE	5189 IMPASSE DE L HORIZON	ASNELLES
CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	LES SOLDANELLES - LES TOURELLES (CapFrance)	Avenue de la Libération	ASNELLES
CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	CENTRE DE VACANCES CCE-SNCF	42 Rue Southampton	ASNELLES

CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	PRL Le Grand Calme	Rue Maurice Schumann	ASNELLES
CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	CENTRE LES TAMARIS	Avenue de la Libération	ASNELLES
SUPERMARCHE	CARREFOUR CONTACT	16 AVENUE MAURICE SCHUMAN	ASNELLES
HOTEL RESTAURANT	LA FERME DE LA RANCONNIERE	9 ROUTE DE CREULLY	CREPON
HOSTELLERIE SAINT MARTIN	SARL SAINT MARTIN	6 PLACE EDMOND PAILLAUD	CREULLY SUR SEULLES
CAMPING DES 3 RIVIERES	SCI 2L	RUE DE TIERCEVILLE	CREULLY SUR SEULLES
CENTRE ACCEUIL DES REFUGIES	CAO - DOMICI	59 RUE DE TIERCEVILLE	CREULLY SUR SEULLES
BOULANGERIE HOMMET	BOULANGERIE HOMMET	1 RUE DE SAINT GABRIEL	CREULLY SUR SEULLES
CARREFOUR MARKET	OCEJUEZ	RD 35 - VOIE CANADIENNE - LE GRAND CLOS	CREULLY SUR SEULLES
DEPARTEMENT 14	COLLEGE JEAN DE LA VARENDE	RUE Gustave Flaubert	CREULLY SUR SEULLES
PRIEURE SAINT GABRIEL	SCI DU PRIEURE	RUE DU PRIEURE	CREULLY SUR SEULLES
CAMPING	CAMPING CLOS DU MOULIN	rue de Banville	GRAYE SUR MER
CAMPING	CAMPING MUNICIPAL CANADIAN SCOTTISH	Parc Vaux, route d'Arromanche	GRAYE SUR MER
EPMS	Château de Vaux	rue du Château de Vaux	GRAYE SUR MER
GAMES	GAMES	rue du Château de Vaux	GRAYE SUR MER
ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES	GARAGE GAUTIER - RENAULT	Route d'Arromanches	GRAYE SUR MER
OSTREICULTURE	SAS MALO VIVIER	ZONE ARTISANALE LES ROQUETTES - A0135	MEUVAINES
OSTREICULTURE	LA CALVADOSIENNE	ZONE ARTISANALE LES ROQUETTES - Ai 128	MEUVAINES
CAMPING DU CHATEAU DE MARTRAGNY	CHASSEY SA	52 HAMEAU SAINT LEGER	MOULINS EN BESSIN
CENTRE DE VACANCES LOISIRS ENFANTS	U.N.C.M.T.	La Bambinière, 17 rue Rivière	VER SUR MER
RESIDENCE	CHÂTEAU DE LA BARRE -SARL CATALINA	4 RUE DE LA LIBERATION	VER SUR MER
BOULANGERIE, TRAITEUR	DESOBEAUX ET FILS	25 rue de la 8è armée	VER SUR MER

Considérant qu'il convient d'exonérer les assujettis sur les communes de STM non soumis à la Redevance Spéciale :

ASNELLES	Mairie d'Asnelles
	Services techniques d'Asnelles
	Salle des fêtes d'Asnelles
	Eglise + cimetière d'Asnelles
	Benne à marée
	CLNA
BANVILLE	Marie de Banville
	Services techniques de Banville
	Salle des associations - presbytère - Banville

	Groupe scolaire Patrick Moore - Marenelle + RSI
	Eglise + Cimetière de Banville
BAZENVILLE	Mairie + services techniques - Bazenville
	Cimetière - Bazenville
BENY-SUR-MER	Mairie de Béný-sur-Mer
	Ancienne école (service technique + salle associative)
	Salle des fêtes de Beny sur Mer
	Eglise - Cimetière - Beny sur mer
COLOMBIERS-SUR-SEULLES	Salle des fêtes - Chalet + services techniques
	Mairie de Colombiers-sur-Seulles
	Eglise - Cimetière de Colombiers sur Seulles
CREPON	Mairie + services techniques de Crépon
	Eglise - Cimetière de Crépon
CREULLY SUR SEULLES	Groupe scolaire intercommunal - CECIL NEWTON
	Complexe sportif de CREULLY - gymnase 1 et 2
	Tennis club de Creully
	Local - club de football de Creully
	Siege social STM - OTI
	Maison France - Service / La Poste - Creully
	Médiathèque Intercommunale
	Presbytère
	Eglise de Creully
	Local Jeune - Intercommunal
	Local associatif - Escale
	Gendarmerie de Creuly (bureaux + logements)
	Caserne des pompiers - Creully
	Mairie de Creully sur Seulles
	Services techniques de Creully
	Château de Creully + annexes
	Cimetière de creully
	Ancienne mairie + Salle des fêtes de St Gabriel Brécý
	Mairie de Creully - PMI - services sociaux - salle associative
	Salle des fêtes de Villiers le sec
	Services Techniques de Villiers Le Sec
	Ancienne mairie de villiers le sec
	Eglise - Cimetière de Villiers Le Sec
FONTAINE-HENRY	Groupe scolaire de fontaine Henry
	Salle des associations + services techniques
	Mairie de Fontaine-Henry
	Mairie de Fontaine-Henry - église + Cimetière
	église + - Cimetière des Moulineaux
GRAYE SUR MER	Mairie + services techniques
	Eglise + cimetière
	Groupe scolaire - Patric Moore - Ecole primaire - STM

	Grange aux dimes
	Benne à marée
	Salle communale
MEUVAINES	Mairie de Meuvaines
	Eglise - cimetière de Meuvaines
MOULINS EN BESSIN	Groupe scolaire de Coulombs
	ancienne mairie de Coulombs
	ancienne école de Coulombs
	Salle Polyvalente de Martragny
	Services techniques STM - Moulins en Bessin
	Mairie + services techniques de Moulins en Bessin
	Ancienne mairie de Cully
	Ancienne mairie de Rucqueville
	RAM intercommunal - Cully
PONTS SUR SEULLES	Groupe scolaire de Ponts sur Seulles
	Micro-crèche Zagazouille
	ancienne école - centre éducation à l'environnement
	Ancienne mairie d'Amblie
	Salle des fêtes - Amblie
	Eglise + cimetière - Amblie
	Eglise + cimetière - Pierrepont
	Eglise + cimetière - Lantheuil
	local - terrain de loisir de Lantheuil
	salle des fêtes de Lantheuil
	Mairie de Ponts-sur-Seulles + Services Techniques
	Eglise - Cimetière de Tierceville
SAINTE CROIX SUR MER	Mairie - services techniques de Sainte Croix sur Mer
	Salle communale de Sainte Croix sur Mer
	Eglise + cimetière - Ver sur Mer
VER SUR MER	Locaux - services techniques - STM
	Bureaux - CLSH - STM + local archives
	Groupe Scolaire Intercommunal - Saint Exupery
	Mairie - OTI - Médiathèque - Musée
	Mémorial Britannique - Ver sur Mer
	Services techniques - Ver sur Mer
	Cimetière + église - Ver sur Mer
	Benne à marée
	Salle des fêtes - Ver sur Mer

NOM ENSEIGNE	ADRESSE CONCERNEE	JUSTIFICATIFS
COOPERATIVE DE CREULLY	5001 Les Courtes Pièces	Uniquement déchets phytosanitaires et obligation de passer par une entreprise pour leur destruction
	5010 Rue de Tierceville	
	179 La Cavée	
CHAMPIGNONS DE CREULLY	za sud	filière - spéciale -

SARL CONCEPT M. et Mme AUMONT	AUTO	5001 La Cavée	Courrier reçu par le SIDOM en 2018 avec comme seule explication : "même raison que l'année précédente"
		53331 Zone Artisanale	
BOURDELES (menuiserie agencement)	Gérard	ZA Sud C	Pas de déchets OM et déchets menuiseries brûlés
LETESTU Daniel		ZA Sud B	Pas d'activité - Bâtiment à vendre
SCI MODALIA		ZA Sud B	Activité ne produisant pas de déchets

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (2 ABSTENTIONS) :

- **APPROUVE** l'exonération de la TEOM(i) pour l'année 2023 pour les assujettis à la Redevance Spéciale, les collectivités territoriales locales (bâtiments publics non commerciaux), les professionnels disposant d'un autre prestataire gestionnaire de déchets (sur justificatifs) suivant la liste ci-dessus.
- **DIT** que la liste nominative sera transmise à la DGFIP.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN